CCA AUDIT

Commissariat aux Comptes

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BOHAIN

Association Loi 1901 représentée

Par Mme Michèle LEGRAND

Siège Social : 14 rue de la République

02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

SOMMAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	3
Bilan et compte de résultat	7
Annexe aux comptes annuels	11
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions Règlementées	17

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BOHAIN

Association Loi 1901

14 rue de la République

02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la rubrique « FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE » de l'annexe aux comptes annuels relatives aux litiges en cours.

Cette rubrique précise notamment :

- Qu'un montant de 93 888,95 euros demeure inscrit au compte 467100 « Tiers litige », correspondant à des sommes litigieuses faisant l'objet d'une procédure en cours, dans l'attente des conclusions de l'enquête permettant de déterminer la suite à donner à ce compte ;
- Qu'à la suite du licenciement de Madame Roi, une procédure est en cours devant le Conseil de prud'hommes, le montant total réclamé au Centre social de Bohain au titre de ce litige s'élevant à 120 981 euros, l'affaire ayant été renvoyée à l'audience du 9 octobre 2026.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans l'annexe.

Nos appréciations ont également porté sur les estimations comptables significatives retenues par la direction ainsi que sur les informations relatives aux litiges en cours présentées dans la rubrique « FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAUDRY, le 24 Juillet 2026,

SARL CCA AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de DOUAI



Anne-Sophie CARRION
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				10,64		7,67
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	7 121,00	7 121,00				
Autres immobilisations incorporelles	3 236,20	3 236,20				
Immob. incorp. en cours, av. acptes	58 840,00		58 840,00		58 840,00	
Immobilisations corporelles				45,03		37,54
Terrains	25 000,00		25 000,00		25 000,00	
Constructions	225 000,00	34 250,00	190 750,00		202 000,00	
Inst. techniques, matériel et outillages ...					839,76	
Autres immobilisations corporelles	120 577,58	93 366,47	27 211,11		54 295,56	
Immob. corp. en cours, av. acptes	5 985,94		5 985,94		5 985,94	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**445 760,72**	**137 973,67**	**307 787,05**	**55,67**	**346 961,26**	**45,21**
Stocks et en-cours						
Créances				34,76		39,00
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	24 712,46		24 712,46		68 153,98	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	165 378,93		165 378,93		231 048,53	
Charges constatées d'avance	2 103,99		2 103,99		150,00	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	52 874,15		52 874,15	9,56	121 204,11	15,79
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**245 069,53**		**245 069,53**	**44,33**	**420 556,62**	**54,79**
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**690 830,25**	**137 973,67**	**552 856,58**	**100**	**767 517,88**	**100**

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

BILAN PASSIF

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise			3,00		2,16
Fonds propres statutaires		16 576,11		16 576,11	
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		199 663,66	36,11	235 781,58	30,72
Excédent ou déficit de l'exercice		24 103,21	4,36	-36 117,92	-4,71
Situation nette (sous-total)		**240 342,98**	**43,47**	**216 239,77**	**28,17**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement		54 239,98	9,81	206 246,04	26,87
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	**(I)**	**294 582,96**	**53,28**	**422 485,81**	**55,05**
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**(II)**				
Provisions pour risques					
Provisions pour charges		23 233,50	4,20	19 512,36	2,54
TOTAL DES PROVISIONS	**(III)**	**23 233,50**	**4,20**	**19 512,36**	**2,54**
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		108 628,88	19,65	127 237,61	16,58
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		19 957,17	3,61	52 263,96	6,81
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		106 354,07	19,24	129 589,47	16,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		100,00	0,02		
Produits constatés d'avance				16 428,67	2,14
TOTAL DES DETTES	**(IV)**	**235 040,12**	**42,51**	**325 519,71**	**42,41**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV + V)**	**552 856,58**	**100**	**767 517,88**	**100**

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	800,00	2 080,00	-1 280,00	-61,54
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	24 644,40	32 485,60	-7 841,20	-24,14
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	439 733,39	469 641,51	-29 908,12	-6,37
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	231 736,89	294 946,79	-63 209,90	-21,43
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		97 303,77	-97 303,77	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	37 631,00		37 631,00	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	139,10		139,10	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**734 684,78**	**896 457,67**	**-161 772,89**	**-18,05**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	609,86	14 255,02	-13 645,16	-95,72
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	171 875,91	251 971,87	-80 095,96	-31,79
Aides financières	7 179,75		7 179,75	
Impôts, taxes et versements assimilés	22 200,10	18 617,48	3 582,62	19,24
Salaires	378 669,79	486 185,44	-107 515,65	-22,11
Cotisations sociales	80 841,46	101 353,26	-20 511,80	-20,24
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 472,48	35 390,38	-6 917,90	-19,55
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	16,08	2,21	13,87	627,60
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**689 865,43**	**907 775,66**	**-217 910,23**	**-24,00**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**44 819,35**	**-11 317,99**	**56 137,34**	**496,00**

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers					
De participation		238,41	754,02	-515,61	-68,38
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(III)**	**238,41**	**754,02**	**-515,61**	**-68,38**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		2 738,75	3 146,68	-407,93	-12,96
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(IV)**	**2 738,75**	**3 146,68**	**-407,93**	**-12,96**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**-2 500,34**	**-2 392,66**	**-107,68**	**-4,50**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV)**	**42 319,01**	**-13 710,65**	**56 029,66**	**408,66**
Produits exceptionnels	(V)	20 815,98	77 895,86	-57 079,88	-73,28
Charges exceptionnelles	(VI)	39 031,78	100 303,13	-61 271,35	-61,09
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(V-VI)**	**-18 215,80**	**-22 407,27**	**4 191,47**	**18,71**
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V)**	**755 739,17**	**975 107,55**	**-219 368,38**	**-22,50**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**731 635,96**	**1 011 225,47**	**-279 589,51**	**-27,65**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**24 103,21**	**-36 117,92**	**60 221,13**	**166,73**
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		**24 103,21**	**-36 117,92**	**60 221,13**	**166,73**

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 552 856,58 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 24 103,21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/06/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

93888,95 euros restent en compte 467100 "Tiers litige". Ce compte est représentatif des sommes litigieuses faisant l'objet d'une procédure en cours. Nous attendons toujours les conclusions de l'enquête pour la suite à donner à ce compte.

Suite au licenciement de Madame Roi, une procédure devant le Conseil des Prud'hommes est en cours ; le montant total réclamé pour ce conflit opposant Madame Roi au Centre social de Bohain s'élève à 120 981€. Cette affaire a été renvoyée en date du 9 octobre 2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos le 31/12/2019, une provision pour indemnité de départ en retraite est comptabilisée.

Enfin, suite au règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général qui a supprimé les comptes de transfert de charges, les aides ASP à l'emploi antérieurement comptabilisées en comptes de transferts de charges sont désormais comptabilisées dans les comptes 74196000 et 74197000.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

A noter que les subventions d'investissements sont comptabilisées en capitaux propres et amorties sur la durée d'utilisation du bien.

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SARL inscrite au RCS DOUAI 801 624 024
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC de DOUAI
41, AVENUE Jules GUESDE – 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.85.15.89 – contact@cabinetcarrion.fr
Site internet : www.cabinetcarrion.fr

ETAT DES IMMOBILISATIONS

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	69 197,20		
TOTAL	**69 197,20**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	25 000,00		
Constructions sur sol propre	225 000,00		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 300,38		
Installations générales, agencements et aménagements divers	27 894,86		
Matériel de transport	87 739,58		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	81 415,50		1 974,00
Immobilisations corporelles en cours	5 985,94		
TOTAL	**461 336,26**		**1 974,00**
TOTAL GENERAL	**530 533,46**		**1 974,00**

ETAT DES IMMOBILISATIONS

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			69 197,20	
TOTAL			**69 197,20**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			25 000,00	
Constructions sur sol propre			225 000,00	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		8 300,38		
Inst. générales, agencements et aménag. divers		2 108,16	25 786,70	
Matériel de transport		45 549,84	42 189,74	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		30 788,36	52 601,14	
Immobilisations corporelles en cours			5 985,94	
TOTAL		**86 746,74**	**376 563,52**	
TOTAL GENERAL		**86 746,74**	**445 760,72**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			10 357,20			10 357,20
TOTAL			**10 357,20**			**10 357,20**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			23 000,00	11 250,00		34 250,00
Inst. tech., mat. et out. industriels			7 460,62	839,76	8 300,38	
Inst. générales, agencts divers			5 559,74	4 009,40	2 108,16	7 460,98
Matériel de transport			74 649,57	5 910,26	38 370,09	42 189,74
Matériel de bureau, informatique			62 545,07	11 959,04	30 788,36	43 715,75
TOTAL			**173 215,00**	**33 968,46**	**79 566,99**	**127 616,47**
TOTAL GENERAL			**183 572,20**	**33 968,46**	**79 566,99**	**137 973,67**

ETAT DES CRÉANCES

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	24 712,46	24 712,46	
Divers	70 536,65	70 536,65	
Débiteurs divers	94 842,28	94 842,28	
Charges constatées d'avance	2 103,99	2 103,99	
TOTAL	**192 195,38**	**192 195,38**	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 103,99
TOTAL	**2 103,99**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	23 683,71
Autres créances	164 425,60
TOTAL	**188 109,31**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	108 628,88	19 025,90	71 215,84	18 387,14
Fournisseurs et comptes rattachés	19 957,17	19 957,17		
Personnel et comptes rattachés	23 889,00	23 889,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 252,07	25 252,07		
Autres impôts et taxes assimilées	57 190,00	57 190,00		
Autres dettes	100,00	100,00		
TOTAL	**235 017,12**	**145 414,14**	**71 215,84**	**18 387,14**

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

040 - CENTRE SOC. ET CULT. DE BOHAIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	108 628,88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 947,59
Dettes fiscales et sociales	29 154,00
Autres dettes	100,00
TOTAL	**151 830,47**

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BOHAIN

Association Loi 1901

14 rue de la République

02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 612-5 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Convention conclue avec la Ville de Bohain-en-Vermandois

Personne concernée : Monsieur Yann ROJO, Maire de Bohain-En-Vermandois

Nature et objet de la convention : Convention conclue avec la Ville de Bohain-en-Vermandois définissant les modalités de financement et de réalisation de différentes missions d'intérêt général assurées par l'association.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice :

Au titre de l'exercice, l'association a bénéficié des financements suivants :

- Subvention de fonctionnement : **25 000,00 €**
- Accueil périscolaire (janvier à décembre) : **10 144,00 €**
- Accueil périscolaire (septembre à décembre) : **11 887,20 €**
- LAEP (Lieu d'accueil enfants-parents) : **4 144,00 €**
- RPE (Relais Petite Enfance) : **8 407,19 €**
- Participation au financement d'une remorque frigorifique : **5 000,00 €**
- Participation au financement d'un véhicule Master camion : **24 831,00 €**
- Prestation de repas – chantier d'insertion : **620,00 €**

Le montant total des financements et prestations perçus au titre de cette convention au cours de l'exercice s'élève à **90 033,39 €**.

Intérêt pour l'association :

Cette convention permet à l'association d'assurer des missions d'intérêt général confiées par la Ville de Bohain-en-Vermandois et de bénéficier des financements nécessaires à leur réalisation ainsi qu'au soutien de ses investissements.

Fait à CAUDRY, le 24 Juillet 2026,
SARL CCA AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de DOUAI



Anne-Sophie CARRION
Commissaire aux Comptes